



Communiqué de presse
Paris, le 9 mars 2017

Le Prêt de dépôt de garantie (PDG), une aide pour créer son entreprise en quartiers politique de la ville

Afin de revitaliser et de redynamiser les quartiers politique de la ville, l'État, la mairie de Paris et la Caisse des dépôts s'engagent à contribuer à la création et au développement de l'emploi à Paris dans les quartiers populaires en soutenant la création d'un fonds visant à aider les TPE/PME à s'installer dans les Quartiers politique de la ville (QPV), grâce à l'octroi de prêt à taux zéro.

« Grâce à ce fonds, les petites et moyennes entreprises vont pouvoir plus facilement acquérir des locaux, et les quartiers politique de la ville vont se redynamiser, retrouver l'espoir, l'envie de créer et la vitalité économique nécessaires à toute vie sociale » a souligné Michel Delpuech, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Un fonds pour aider au développement économique des QPV

Ce fonds appelé « prêt de dépôt de garantie » est financé par l'État, la Caisse des dépôts (CDC) et la Mairie de Paris. Il est mis en œuvre par Paris Initiative Entreprise (PIE).

Il a pour objectif de faciliter l'accès à des locaux d'activité pour les entreprises s'installant dans les quartiers populaires parisiens (notamment dans les 20^e, 19^e et 18^e arrondissements). En réduisant le coût d'accès à un local professionnel ou commercial et en finançant le montant du dépôt de garantie, ce fonds favorise l'installation de TPE/PME et donc l'emploi et la redynamisation du tissu économique de ces quartiers.

Un prêt à taux zéro pour s'implanter facilement et rapidement

Ce prêt à taux zéro sans garantie permet de constituer le dépôt de garantie hors frais de commercialisation dus aux agences immobilières, avant d'ouvrir sa société ou son commerce. D'un montant maximum de 20 000 euros, remboursable en trois ans, ce prêt est proposé à toutes les TPE/PME, start-up souhaitant s'implanter dans le Nord-est parisien et prenant un bail commercial ou un local professionnel.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
[@Prefet75 IDF](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)